

# Charte des valeurs professionnelles des EHPAD du SIVOM



(validée par les élus du SIVOM en Comité Syndical le 5 juillet 2011)

## + **Le respect**

- *Les habitudes de vie, les choix, l'espace privé ainsi que la dignité du résidant sont respectés*
- *Le tutoiement n'est pas utilisé*
- *L'emploi des appellations « Monsieur » ou « Madame » est systématiquement privilégié*
- *L'appellation par le prénom n'est autorisée qu'à la demande du résidant*
- *Le personnel frappe systématiquement à la porte de la chambre et attend d'être invité à y entrer (même lorsque la porte est ouverte)*
- *L'environnement et l'emplacement des objets personnels sont respectés*
- *Lors de la réalisation des soins, la porte est fermée et les rideaux tirés*

## + **La communication**

- *La communication, verbale ou non verbale comme le regard, l'écoute et le toucher, est adaptée en fonction du résidant, en se rendant disponible et souriant*
- *Une attention particulière est développée auprès du résidant et de la famille pouvant être en souffrance.*

*De ce fait,*

- *Le sourire, des propos corrects, des gestes doux et la courtoisie sont de mise*
- *Le personnel prévient le résidant et lui explique toutes les interventions effectuées auprès de lui (lors de la toilette, des déplacements en fauteuil roulant)*
- *Les moments de solitude du résidant sont respectés*
- *Le personnel veille à ce que la tenue vestimentaire du résidant soit appropriée*

## + **La qualité d'accompagnement**

- *Le résidant est accompagné par un personnel pluridisciplinaire, qualifié et régulièrement formé, qui met en place pour chacun un projet de vie et un accompagnement individualisé.*
- *La continuité des soins est assurée grâce aux transmissions écrites et orales favorisant la prévention, le tout s'inscrivant dans un travail d'équipe. Ainsi, chaque professionnel s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations et fait preuve de discrétion.*
- *Les transmissions sont réalisées dans un endroit discret (pas dans les couloirs ni les lieux communs) hors présence des résidants et des familles.*

## + **L'autonomie**

- *Les capacités de chaque résidant sont sollicitées. Le personnel ne fait donc pas « à la place de »...*
- *La liberté d'aller et venir fait partie des préoccupations.*

## + **La vie sociale**

- *Le maintien et le développement de la vie sociale sont favorisés en préservant les liens familiaux, en proposant des activités diverses et en permettant l'ouverture vers le monde extérieur*
- *Des activités diverses sont proposées et l'établissement s'ouvre sur l'extérieur*